Routes n°142

Décembre 2017

La réussite d'un aménagement est rarement le fruit du hasard. L'aménagement doit être conduit dans le respect des règles de l'art, pour assurer sa qualité. Les règles de l'art sont les pratiques qui permettent de réaliser des ouvrages satisfaisant à l'usage et aux demandes du client. Tout acte de construire possède ses règles de l'art. Elles concernent d'abord la conception et la fabrication du mélange, l'exécution de l'ouvrage, sa protection contre les agressions de l'environnement, etc.

Résumé

Ainsi, les règles de l'art ne concernent pas uniquement l'exécutant des travaux et ses fournisseurs, mais également la maîtrise d'œuvre par la définition du projet et la rédaction du contrat qui la liera avec l'entreprise. La première règle de l'art est l'utilisation d'un référentiel. Le maître d'œuvre définit les propriétés d'usage, tandis que l'entreprise définit les moyens qui lui permettront d'atteindre les performances attachées à ces propriétés.

En conséquence et à chaque fois que cela est possible, les exigences doivent être traduites par des niveaux de performance qui figureront dans les pièces du marché. Du côté de l'entreprise, sa responsabilité portera sur le choix des matériels et des constituants. L'ensemble du corps normatif a été rédigé à cette fin, et le respect de ces normes, tant pour fixer les exigences que pour choisir le matériel, va tout à fait dans le sens des règles de l'art. Bien plus encore, la référence aux certifications en place, qu'elles concernent les constituants (marque NF), le matériel (liste d'aptitudes) ou l'entreprise elle- même ou son sous-traitant (certification ISO, par exemple), vient consolider l'apport de ces normes.

Certes, ces certifications ne peuvent pas garantir à 100 % l'obtention de la qualité, mais elles concourent à celle-ci et permettent de réduire notablement les risques de contre-performance. De ce fait, elles autorisent une réduction des contrôles initiaux, même s'il reste quelques essais à pratiquer en cours de chantier.

Deux points particuliers viennent tempérer cet enthousiasme : d'une part certaines normes sont en fait des catalogues dans lesquels le client doit choisir en fonction de ses besoins ; et, d'autre part, toutes les exigences ne sont pas traduisibles en performances. Là encore, des documents peuvent être utilisés pour venir en aide à chacun des partenaires. et le principal en est le Guide technique des chaussées en béton (SETRA/LCPC, 1997).

L'intérêt de ce document, dont la valeur a été reconnue par un grand nombre de pays européens, est qu'il a été établi conjointement par les représentants des maîtres d'œuvre (publics et privés), des entreprises, des fournisseurs et des services techniques.

Sommaire

1. MIN de Nantes, 4 000 tonnes de liant hydraulique pour la plate-forme du premier marché régional de France
2. Côte d'Azur : Du (re)nouveau dans la continuité
3. Louveciennes : trois bétons cloutés et désactivés pour les cheminements du nouvel éco-quartier des Plains Champs
4. La Teste-de-Buch : Du béton décoratif façon bassin d'Arcachon

Articles à consulter directement sur le site

MIN de Nantes : 4 000 tonnes de liant hydraulique pour la plate-forme du premier marché régional de France

Trois bétons cloutés et désactivés pour les cheminements du nouvel éco-quartier des Plains Champs

Du béton décoratif, façon « bassin d'Arcachon »

Auteur

Cimbéton

Retrouvez toutes nos publications sur les ciments et bétons sur infociments.fr

Consultez les derniers projets publiés
Accédez à toutes nos archives
Abonnez-vous et gérez vos préférences
Soumettez votre projet

Article imprimé le 27/11/2026 © infociments.fr